

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES



A.C.J.M.
de la Manche



LES PERMANENCES GRATUITES & CONFIDENTIELLES



Vous êtes victimes de vol, de violences, d'agression sexuelle, de dégradation, d'insultes, de discriminations, d'abus de confiance, de non représentation d'enfant, d'accident ou de toute autre infraction pénale...



Association
agrée par le



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'A.C.J.M. est là pour :

**Vous accueillir,
écouter, informer,
orienter, soutenir
et accompagner.**

www.acjm.info

A.C.J.M. Centre Sud-Manche

18 rue de l'Ecluse Chette - B.P. 405
50 204 Coutances Cedex

 secretariat.manche@acjm.info

L'association de Loi 1901 A.C.J.M. est habilitée par le Ministère de la Justice et œuvre pour l'Aide aux Victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation. L'A.C.J.M. dispose de professionnels formés et d'un solide réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs pour vous accompagner.

LES LIEUX & LES HORAIRES DES PERMANENCES



Coutances

18 rue de l'Écluse Chette

Commissariat de police

Tribunal Judiciaire
(Bureau d'Aide
aux Victimes)



Saint-Lô

Hôtel de Police

Maison de la Justice
et du Droit

Avranches

Gendarmerie

Carentan-les-Marais

Gendarmerie

Granville

Pôle Famille

Lessay

Gendarmerie

 02 33 19 05 80

Pour mieux vous accueillir, veuillez nous contacter au préalable.



Du lundi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h

Lundi après-midi

Mardi et mercredi

Mardi

1er lundi du mois,
après-midi (sur rendez-vous)

Sur rendez-vous

Mercredi après-midi

Lundi après-midi

Lundi après-midi

Mercredi matin

